

Le Cheminot de France

HARMONISER les salaires et les prix !
C'est en réglant ce problème-là, que le Gouvernement verra la fin des conflits du travail.

Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots de France et des Territoires d'Outre-Mer
Rédaction et Administration 5, rue Cadet - Paris (9^e) Tél. TAIbout 40-91 PROvence 40-55 C. P. Assurance-Accidents, PARIS 1508-16 Fédération - PARIS 26 44 Abonnement : 100 Fr.

LA PRESSE et nous

Nous regrettons d'avoir à dire ici des choses sévères à l'endroit de la presse, au lendemain de notre grève des cheminots de fer, qui ne fut à aucun moment présentée à l'opinion publique sous son véritable jour.

C'est principalement à la presse quotidienne que nous nous adressons. C'est elle, en effet, qui, en suivant au jour le jour le déroulement de la crise, pouvait le plus efficacement servir ou desservir notre cause aux yeux de l'immense majorité des Français, ses lecteurs, ses lecteurs assidus et... confiants. Et c'est bien par elle qu'ont été véhiculées toutes ces appréciations tendancieuses, ces informations inexactes, voire ces calomnies dont a souffert et souffre encore notre corporation, plusieurs semaines après la fin du conflit.

Nous avons cependant tout mis en œuvre pour l'informer. A maintes reprises, durant cette huitaine dramatique, nous lui avons fait parvenir des communiqués explicites, situant sans ambiguïté notre position et réfutant les allégations officielles qui dénaturent trop effrontément les faits. Aux journalistes amis nous avons ouvert nos dossiers, apporté d'irréfutables preuves, prodigué nos avertissements chaque fois que nous les voyions s'égarer. Ce furent peine et temps perdus : en dehors de quelques rares sursauts d'indépendance nous n'avons généralement trouvé dans cette « grande presse » que servilité et conformisme à l'égard des positions officielles. En désespoir de cause nous avons essayé, une fois la grève terminée, de faire rétablir la vérité en donnant au siège de la Confédération, une conférence de presse ouverte à tous les quotidiens : nous attendons toujours la publication de cette mise au point. Si bien que, pour l'homme de la rue, les Cheminots sont de mauvais coucheurs, auxquels ce bon M. Jules Moch avait offert sans succès les plus larges satisfactions, et leurs chefs, d'insatiables budgétaires mangeant le pain de leurs subordonnés.

Qu'il nous soit donc permis d'élever contre de telles pratiques nos protestations indignées et de rappeler à la presse d'information, quelle que soit sa tendance, que son premier devoir est la recherche sincère de la vérité et son premier souci l'objectivité.

Qu'il nous soit permis aussi de dire bien haut la profonde satisfaction que nous avons éprouvée en lisant dans l'hebdomadaire « Témoignage Chrétien », sous la signature de Jean Baboulène, les lignes suivantes qui nous consolent de bien des trahisons :

« On a toujours intérêt de jouer franc jeu avec la classe ouvrière. Cette vérité eût-elle été reconnue de tous, que la France aurait fait sans doute l'économie de la grève générale des Chemins de fer. Mais il n'est pas trop tard pour s'en souvenir, aujourd'hui que les trains roulent de nouveau. Car d'autres conflits sociaux mûrissent, qui ne pourront être prévenus que par un effort de réalisme et de bonne foi.

On ne joue pas à cache-cache impunément avec la psychologie des masses travailleuses. Pour beaucoup, la vie quotidienne au bord de la misère, pour tous, un niveau de vie diminué, sont des réalités qui rendent particulièrement insupportable le sonne-croix des discours. Un jour vient, où l'on se sent seul, isolé dans sa condition, emprisonné par tant et tant de raisonnements, où la preuve est faite, au nom de l'intérêt général, qu'on ne peut rien pour vous. Alors on se sent trahi et la grève devient le réflexe naturel, nécessaire, de légitime défense. On s'y résout, on s'y résigne, moins pour lutter et vaincre que pour ne pas contenir plus longtemps cette protestation qui gonfle en vous au long des mois de déceptions et d'illusions perdues.

A l'origine des actuels malaises sociaux, il n'y a pas d'abord manœuvre politique, orchestration et lutte de classe. On se trompe lourdement à s'en tenir à ces explications faciles. Il y a surtout la perte totale de confiance des masses ouvrières à l'égard de l'Etat, la chute du prestige des organisations syndicales politisées, et le retour aux formes d'action directe que la solidarité ouvrière à la base peut développer et généraliser sans qu'aucune force extérieure n'ait besoin d'intervenir. »

Et Jean Baboulène, évoquant plus spécialement la grève des Cheminots, de s'exprimer en ces termes :

« Il est donc évident que la revendication générale des Cheminots était de stricte justice, rendue chaque jour plus aiguë par la nécessité. La traiter avec légèreté était une grossière erreur. La grève était très imputable. Les Cheminots en ont conçu contre l'Etat, qui les y a contraints par son inertie, puis par son manque de franchise, un profond ressentiment qui ne s'est pas éteint. »

Témoignage bien chrétien, en vérité, mais que bien peu de nos concitoyens, hélas ! auront pu lire, et c'est bien dommage !

Pourquoi donc faut-il que « Témoignage Chrétien » ait été le seul à oser dire la vérité ? Est-il donc définitivement acquis que dans notre pays, qui cependant se targue de démocratie, la presse ne peut être le reflet sincère de l'opinion, mais seulement le véhicule des informations strictement officielles et le porte-parole exclusif des hommes au pouvoir ?

Si nous posons ces questions avec quelque amertume c'est que nous nous faisons vraiment, sur la presse, de douces illusions maintenant envolées. A l'avenir nous saurons à quoi nous en tenir et prendrons nos dispositions en conséquence.

Notre confiance n'est pas sans conditions et les nôtres sont impérieuses. Qu'on ne se y trompe pas.

André PAILLIEUX,
Secrétaire général.

Nos salaires

Même après le protocole du 12 juin, la question du véritable minimum vital demeure posée

Il nous faut revenir sur les résultats de la grève et réparer des avantages obtenus à la suite du Protocole du 12 juin qui a mis fin au conflit, avantages qui, depuis, ont donné matière à pas mal de discussions.

En commentant, dans « Le Cheminot de France » du 18 juin, les principales dispositions du Protocole, notre camarade MASSONNAUD prenait le soin, dès le début de son exposé, de souligner que nous n'étions pas entièrement satisfaits de ce qu'il considérait déjà comme « un de ces mauvais réajustements, faits précipitamment lorsqu'on sent que la maison s'écroule et alors qu'on n'a pas eu le courage d'édifier le problème à fond dès la première fissure ».

Comme nous comprenons bien le désappointement de certains cheminots parmi les plus modestes et que les améliorations obtenues laissent encore dans la situation misérable du travailleur que le travail ne nourrit pas.

N'avons-nous pas dit avec la C.F.T.C. tout entière que le salaire minimum vital devrait être à Paris de 9.000 francs pour le célibataire. Nous n'y sommes pas encore, hélas ! et il doit être établi que nous n'aurons de cesse d'avoir obtenu satisfaction à la revendication ou ne peut plus justifiée qui postule un salaire permettant au travailleur de vivre humainement, c'est-à-dire dignement du fruit de son travail avec la possibilité de faire vivre de la même façon sa femme et ses enfants.

Ce problème du salaire vital et familial demeure posé et ce dont il faut bien se rendre compte, c'est qu'il s'agit là d'une question primordiale qui dépasse singulièrement la profession cheminote parce qu'elle intéresse toute la classe ouvrière de ce pays.

CHEZ LES SECONDAIRES

Les salaires

Nous vous avons informé, par circulaire, des négociations entre le ministère, les exploitants et une délégation intersyndicale composée de Jorisse (B.S.C.T.), Janniot (C.G.T.), Plantier (C.G.T.), Rochas (C.F.T.C.), pour le réajustement de nos salaires et la rédaction d'un protocole analogue à celui qui a mis fin à la grève de la S.N.C.F.

Nous vous donnons le texte de ce document, tel qu'il a été adopté le 7 juillet.

1^{er} Paiement pour la période 1^{er} février-30 juin 1947, d'un acompte mensuel de 1/11^e de la prime normale de fin d'année.

2^e A dater du 1^{er} juillet 1947 :
a) Incorporation dans le traitement annuel dans toutes les échelles et catégories des douze onzièmes de la prime normale, de fin d'année, étant entendu que pour cette incorporation seulement, il sera tenu compte d'un taux de prime annuel égal à 10/0 ;
b) Octroi d'une indemnité de 1.000 fr. par mois à la base hiérarchisée, suivant la grille actuelle telle qu'elle résulte de l'arrêté du 26 septembre 1946, avec plafond de 5.200 francs par mois ;
c) Relevement de l'indemnité de résidence, dont le taux maximum est porté de 20.200 fr. à 23.400 fr. par an.

La formule prévue par l'article 7 de l'arrêté du 26 septembre 1946 devient en conséquence la suivante :

$$IR = \frac{(23.400 - 4.700) (a-b)}{a}$$

3^e Pour le calcul de la prime de fin d'année à attribuer en 1947, il sera tenu compte des modifications apportées aux traitements et salaires à partir du 1^{er} juillet 1947.

4^e Constitution et fonctionnement immédiats d'une Commission de reclassement qui examinera :

a) En première urgence, en vue d'une solution rapide, le passage éventuel de l'échelle 1 à l'échelle 2 des agents spécialisés concourant à la production et le problème des gardes-barrières ;
b) Les mesures de reclassement à envisager dans les échelles et catégories et la révision correlative des arrêtés en vigueur ;
c) L'étude d'une nouvelle grille de salaires devant marcher de pair avec l'amélioration à apporter dans l'exploitation des réseaux, laquelle devra se faire dans les délais les plus brefs.

Cette Commission comprendra des représentants des ministères intéressés, des entreprises de V.F.L. et du personnel.

Ce communiqué étant passé en dernière heure, le temps et la place nous manquant pour ajouter des commentaires.

Nous avons toujours soutenu avec tous les travailleurs qui ne se font là-dessus aucune illusion, que la solution ne se trouvait pas uniquement dans une augmentation nominale et généralisée des salaires, mais dans un retour à l'harmonie des salaires et des prix. Voilà pourquoi l'objet des revendications spécifiquement cheminotes ne pouvait être une simple demande d'augmentation, mais de reclassement à la fois de la profession tout entière dans le concert des professions et des différents emplois dans le sein de la corporation.

Nous en avons assez de nous sentir toujours défavorisés par rapport aux autres, nous voulions être traités sur un pied d'égalité.

Aujourd'hui, certains camarades, influencés par les voix insidieuses qui les ont excités contre d'autres, se prennent à répéter qu'il faut augmenter davantage la base, quitte à laisser dans l'attente ceux que la hiérarchie place dans de meilleures conditions.

C'est méconnaître volontairement que sur toute la gamme de nos échelles nous trouvons des cheminots qui ont le droit de se comparer, compte tenu de leur valeur professionnelle, aux travailleurs des autres professions et qui, ces comparaisons faites, sont amenés à constater l'infériorité de leur condition. De l'ouvrier à l'ingénieur.

Certes, pour les pauvres camarades des petites échelles, les indemnités du sommet de la hiérarchie apparaissent très confortables, il ne faut pas pour autant oublier qu'elles ne sont l'appanage que du petit nombre et que partagées entre la grande masse des « petits », cela ne donnerait que bien peu de chose. On a voulu faire à ce sujet une vilaine démagogie et il est pénible, dans les circonstances actuelles, de voir des hommes spéculer ainsi sur la misère des uns dans l'espoir de renforcer leur influence politique.

Et puis, réclamer les 9.000 francs par mois comme minimum, était-ce possible ? J'ai dit plus haut que c'était là le chiffre du salaire estimé indispensable par la C.F.T.C. et nous en sommes donc pleinement partisans ; mais ce dont il faut bien se pénétrer, c'est que ce salaire minimum vital intéresse tous les travailleurs et que l'Etat n'aurait jamais consenti à l'accorder aux seuls cheminots.

Nous ne pouvons, en tout état de cause, obtenir des conditions de base par trop supérieures à celles accordées officiellement aux autres catégories de salariés. Cela est d'ailleurs exigé un nombre de milliards bien plus important que celui obtenu si officiellement, après six jours de grève.

D'ailleurs, il ne faudrait pas oublier une satisfaction arrachée au début de l'année par l'action syndicale et qui, par le passage à l'échelle des deux de la grande majorité des agents de l'échelle un, a pratiquement remonté d'un cran notre base. Aujourd'hui, sur 480.000 cheminots, on n'en compte plus guère que 18.000 à qui est réservé ce statut de bonne partie en stage (essai) alors que l'échelle deux en comprend à elle seule plus de 71.000. Les échelles 3, 4 et 5 comptent respectivement 79.000, 75.000 et 54.000 agents.

Par contre, les échelles 11 à 18 inclus, n'en totalisent qu'environ 17.200 (900 pour la seule échelle 18).

Il est humain que celui qui a grand peine à joindre les deux bouts regarde avec envie le traitement du chef qui lui apparaît comme un heureux du sort. On a joué avec ce sentiment en répandant à profusion un « prétendu » projet officiel qui accordait une indemnité mensuelle de :

1.000 francs aux échelles 1 et 2 ; 900 francs aux échelles 3 et 4 ; 750 francs aux échelles 5 et 6 et 500 francs aux échelles 7 à 18.

A part le cheminot de l'échelle un à l'essai, tout le monde y perdait, mais le plus petit y gagnait la satisfaction de voir les autres moins bien servis, si tant est que cela peut être une satisfaction. Nous savons que nos camarades cheminots ne se laissent pas prendre à de tels jeux.

Non, le problème du pouvoir d'achat des travailleurs ne peut se régler par un nivellement contre lequel on se targuerait pas à s'ingérer violemment ; il demeure une question d'harmonie entre les salaires et les prix.

Il faut absolument que le Gouvernement substitue l'ordre à l'anarchie des prix. S'il n'y a pas réussi jusqu'à présent, c'est qu'il n'a pas utilisé de l'énergie, de la farouche énergie qui est le seul remède indispensable lorsqu'on prétend ramener à la raison et à l'honnêteté ceux qui se conduisent dans trop de branches du commerce comme de véritables gangsters.

Léon DELSERT.

Le 25 juin 1947.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le fait qu'à ce jour, 25 juin, la Commission de Reclassement du personnel de la S.N.C.F. ne s'est pas encore réunie, bien que le protocole d'accord du 12 juin, arrêté entre le gouvernement et les Fédérations, ait prévu la reprise immédiate des travaux de cette Commission, en vue d'un reclassement au 1^{er} janvier 1948.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Ministre, qu'il s'agit précisément d'un travail important et pour le

quel plusieurs mois seront certainement nécessaires.

A attendre plus longtemps on risquerait de mettre la Commission dans l'obligation de bâcler sa tâche et ce serait très regrettable.

Étant donné que les membres ont été désignés l'an dernier et que le travail peut facilement être repris, nous vous serions reconnaissants, monsieur le Ministre, des instructions que vous voudrez bien donner pour la reprise rapide des travaux de la Commission.

Nous vous prions de vouloir bien agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire général, A. PAILLIEUX.

Est-ce l'effet de notre lettre ? Est-ce parce que M. le ministre a estimé qu'il avait assez fait marcher les cheminots avec cette Commission de reclassement ?

Toujours est-il que le 3 juillet, nous recevions une convocation datée du 1^{er} et nous annonçant la réunion de la Commission pour le vendredi 11 juillet.

Cela ne fait qu'un petit mois de décalage... Espérons qu'une fois lancée, elle se réunira à une cadence régulière et assez rapide pour que les résultats soient acquis à la date du 1^{er} janvier 1948, fixée par le protocole.

M. BERDIN.

LE CHEMINEAU.

NOTRE CONSEIL FEDERAL réclame une amélioration du Pouvoir d'achat des travailleurs par une baisse substantielle des prix des denrées alimentaires

Vœu de clôture adopté à l'unanimité par le Conseil Fédéral réuni en séance extraordinaire, le 6 juillet 1947 à Marly-le-Roi

La mesure où une amélioration notable de la situation économique pourrait être obtenue rapidement ; réuni en séance extraordinaire à Marly-le-Roi, le 6 juillet 1947.

Après avoir entendu l'exposé d'André Pailieux, secrétaire général sur les origines de la grève récente, les conditions dans lesquelles elle s'est déclenchée et poursuivie, ainsi que sur les résultats obtenus.

Tient à féliciter les militants des Initiatives et des Responsabilités qu'ils ont su prendre pour conserver jusqu'au bout à cette grève manifestation, un caractère strictement professionnel et, par leur présence dans les comités de grève, faire maintenir les transports indispensables à la vie nationale.

Le Conseil fédéral, examinant les différents points du protocole d'accord : Constate que, notamment pour les basses échelles, les décisions intervenues ne sauraient avoir de réelle efficacité que dans

la mesure où une amélioration notable de la situation économique pourrait être obtenue rapidement ;

Engage le Bureau fédéral à intervenir sans délai auprès de la Confédération pour qu'elle poursuive et intensifie son action auprès des Pouvoirs Publics et du Gouvernement en vue d'une amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs par une baisse substantielle des prix des denrées alimentaires ;

Fait confiance au Bureau fédéral pour mener à bien les travaux de la Commission de Reclassement et la mise en harmonie des salaires des Cheminots avec ceux de leurs camarades des industries nationalisées ;

Demande à tous, exécutants et cadres, de poursuivre, en complément de leur action, l'aboutissement de l'ensemble de leurs revendications et d'intensifier leur propagande en vue de consolider les positions du syndicalisme chrétien dans la Profession.

Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

IL EST TARD ! Il n'est pas trop tard !

Un nom des Travailleurs Chrétiens dont nous prétendons exprimer la pensée, nous affirmons que nous croyons à la reconstruction du pays. Au nom de l'effort déjà fourni dans ce sens, nous déclarons qu'elle ne peut être conçue que dans un climat de justice et dans l'égalité des sacrifices.

Nous croyons à la démocratie comme à la seule forme de gouvernement pour un peuple d'hommes libres.

Mais nous connaissons aussi les difficultés économiques et les dangers qui nous menacent, c'est pourquoi nous croyons utile de lancer aujourd'hui cet appel.

Aux Parlementaires, aux Partis, au Gouvernement, quel qu'il soit, nous disons : Cessez le jeu subtil de la petite politique. Ne confondez pas propagande électorale et gouvernement d'un pays. Il y a un intérêt supérieur à toutes ces petites. Gouvernez dans la justice, c'est-à-dire attaquez-vous aux privilèges connus et clandestins, faites respecter vos décisions si vous ne voulez pas porter la terrible responsabilité d'avoir été les naufrageurs d'un régime.

Par votre manque de fermeté dans l'application des décisions prises, vous êtes responsables des grèves. Ne soyez pas les responsables d'émeutes.

Aux paysans, à ceux qui font leur devoir — il y en a en France — nous demandons un effort de compréhension. Leur situation est bonne, nous ne nions pas qu'elle avait besoin d'être améliorée. Ils ont des difficultés, nous les connaissons. Mais que, par avance, ils ne se refusent pas aux sacrifices et ne profitent pas de la situation au point que, de nourriciers, ils deviennent des affameurs.

Ils détiennent la vie, nous le savons. Mais quand on tient la vie entre ses mains, on ne peut que l'épanouir ou la faire disparaître, dans le second cas on commet un assassinat.

Ils ne veulent pas, nous en sommes sûrs, porter cette terrible responsabilité. Alors, qu'ils nettoient leur profession et qu'ils se délivrent de tous ceux qui les exploitent et qui les salissent. Sinon, l'argent amassé correspondrait à trop de colères accumulées pour qu'il puisse devenir autre chose qu'un défi permanent, une allumette dans une botte de paille.

Aux commerçants, nous répétons : vous gagnez largement votre vie, ne profitez pas de votre position actuelle pour amasser sur le dos des faibles. Gagner plus que l'on a droit, c'est voler. Priver de nourriture pour maintenir un gain, c'est assassiner. Gagner en dix années de cent jours de travail de larges moyens de vie quand la majorité des Français maintiennent péniblement sa vie en quarante-cinq années de trois cents jours, c'est voler l'ensemble du pays.

Redressez, nettoyez parmi vous, il y a des malfaiteurs publics qui déshonorent votre profession. Si vous ne réagissez pas, vous serez au moins prévenus que tous vos gains peuvent disparaître en un jour, que même, on pourrait arriver à se passer de vous !

Nous avons conscience, en lançant cet appel, d'exprimer la pensée profonde de la classe ouvrière. Il est tard, il n'est pas trop tard. Il s'agit de vouloir reconstruire ensemble un pays qui continue à présenter au monde la possibilité d'une vie dans la justice.

La C.F.T.C.

Enfin, un scrutin de justice

La R.P. dans les élections de députés et de Comités d'Entreprises

Ainsi donc, le scrutin de justice que nous attendions depuis si longtemps, est maintenant institué pour les élections des députés et des Comités d'Entreprises. Quand, l'année dernière, nous avons été obligés de nous soumettre dans notre profession, au scrutin majoritaire, nous avons dit et proclamé, dans nos articles, dans des réunions, combien ce scrutin était injuste et inique.

On dénait le droit aux travailleurs, duser de la liberté syndicale inscrite dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

C'est pourquoi nous saluons avec joie le vote intervenu à l'Assemblée législative, approuvant les projets de loi présentés par nos amis Moch et Le Scieur, par 289 voix contre 277, et confirmant ce vote après le retour du Conseil de la République, par une majorité encore plus

confortable de 311 voix contre 276. Le Conseil de la République l'avait repoussé par 2 voix et c'est ce qui a entraîné le nouveau vote de l'assemblée nationale.

La représentation proportionnelle est, en conséquence, instituée dans les scrutins des députés d'entreprises et des Comités d'Entreprises. Mais il faut maintenant le décret d'application et la R.P. ne jouera qu'au fur et à mesure de nouvelles élections. Il n'a pas été inscrit dans la Constitution, car la liberté est illusoire quand le mode de scrutin ne permet pas à une minorité d'être représentée.

PENDANT LA GREVE



Nos militants se sont tous particulièrement dépensés au cours de nombreux meetings.

Voici notre camarade Maurice NICKMILDER, le 9 juin, à la gare de l'Est, parlant devant 3.000 cheminots.

Léon DELSERT.

La Commission de reclassement reprend ses travaux

Le protocole du 12 juin comportait en son paragraphe 8 la reprise immédiate des travaux de la Commission de reclassement en vue d'un reclassement dans les échelles au 1^{er} janvier 1948.

Dans notre émissable naïveté, nous avions cru que « reprise immédiate » signifiait que la Commission allait se réunir dans la semaine ou au moins la semaine suivante.

Mais il faut croire que le mot immédiat a un sens tout particulier lorsqu'il s'agit d'une décision ministérielle.

Quoi qu'il en soit, n'ayant reçu aucune convocation à la date du 25 juin, nous avons cru devoir adresser à M. J. Moch la lettre suivante :

Le 25 juin 1947. Monsieur le Ministre, Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le fait qu'à ce jour, 25 juin, la Commission de Reclassement du personnel de la S.N.C.F. ne s'est pas encore réunie, bien que le protocole d'accord du 12 juin, arrêté entre le gouvernement et les Fédérations, ait prévu la reprise immédiate

Economats ou Coopératives? Le mouvement coopératif sera-t-il à son tour colonisé?

Depuis un demi-siècle le mouvement coopératif s'est développé chez les cheminots d'une façon importante...

La République financière de la S.N.C.F.

Une presse stupide, sinon intéressée, a répandu toutes sortes d'appréciations sur la situation financière de la S.N.C.F. au lendemain de notre grève corporative...

En particulier dans les classes supérieures et dans le service des usages-restaurants, dont la qualité laisse à désirer.

REVUE DE PRESSE Après la grève

Dans notre dernière revue, nous avons analysé l'attitude de la presse quotidienne à l'égard de la grève. Les cheminots ont jugé sévèrement cette attitude...

La Fédération des Cheminots a été amenée, à plusieurs reprises, à contester les deux expériences et, jusqu'à présent, elle avait nettement penché vers la formule « Economats »...

Il s'agit de la République financière de la S.N.C.F. au lendemain de notre grève corporative...

Parlons maintenant de la grève. A ce propos encore des chiffres astronomiques ont été cités...

« Je dirai, pour conclure, qu'un mouvement qui a éclaté et qui s'est développé dans des conditions aussi anormales et aussi exceptionnelles... »

COMMISSION TECHNIQUE : Mécaniciens, Conducteurs

A la suite du Congrès fédéral des C.T. du 4 mai dernier, notre Commission technique vient d'être réorganisée.

POUR LES AUXILIAIRES

Création d'un régime spécial en faveur de certains auxiliaires

Nous vous avons annoncé, depuis un certain temps déjà, que la Commission Centrale des Auxiliaires avait étudié et proposé un régime spécial...

Le régime a maintenant été adopté et les articles 10 et 11 de la loi du 13 juin 1947...

COMMISSION TECHNIQUE : VOIE

A nos Camarades du Sud-Est

Pendant la guerre, en raison de la pénurie du pétrole, la S.N.C.F. s'est vue dans l'obligation de rétablir l'éclairage électrique des barrières de certains P.N. dont la maison à la gare était déjà éclairée électriquement.

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production, ne pourront plus bénéficier de la gratification mensuelle...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

A nos Camarades cantonniers auxiliaires

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Facilités de circulation

Aux dernières nouvelles, le régime unifié des facilités de circulation aurait reçu l'approbation du Ministre et sortirait avant le 14 juillet.

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

RELEVEMENT DES SALAIRES DES AUXILIAIRES

Sur certaines régions des bruts d'indiquant que nos camarades cantonniers auxiliaires perçoivent maintenant la prime de production...

Table with 10 columns: Personnel, Personnel Commissionnés, Nombre des départs et départs d'armement. Rows include various categories like 01, 02, 03, etc.

Table with 10 columns: Personnel, Personnel Commissionnés, Nombre des départs et départs d'armement. Rows include various categories like 01, 02, 03, etc.

Catalogue Gratuit. 63, B. MAGENTA PARIS. Livraisons gratuites dans toute la France. Facilites de paiement. Includes an image of a train and a person.

LES CHEMINOTS DE FER EN FRANCE ET DANS LE MONDE. Ce ouvrage de 160 pages rassemble une documentation inédite sur le matériel ferroviaire mondial. Includes an image of a train.

ONTRA VOUS Y TROUVEREZ... APICARD. Includes an image of a train and a person.

UNION NORD
35, rue d'Alsace — PARIS (X^e)
Permanence tous les jours de 14 h. à 19 heures.
Tél. : BOTZARIS 54-29

UNION EST
35, rue d'Alsace — PARIS (X^e)
Permanence le mardi et vendredi de 15 heures à 19 heures
SYNDICAT DE PARIS-EST
Permanence : Vendredi de 18 à 19 heures

UNION SUD-EST
62, boulevard de l'Hôpital — Paris (XIII^e)
Tél. Gou-18-18 Métro Saint-Marcel
Permanence tous les jours ouvrables de 15 h. à 19 h.
Le Secrétaire Général reçoit le mardi ap.-midi et sur rendez-vous

UNION OUEST
16, r. de Budapest — PARIS (IX^e)
Permanence tous les jours sauf Samedi après-midi et dimanche
Téléphone : Tri. 54-70

Cotisation 1
Qu'est-ce qu'un syndicat ? Un truc pour faire payer des cotisations ! N'est-ce pas malheureux camarades, l'osser dire à nos nombreux parasites, qui refusent leur adhésion parce que le tarif est trop cher.
Faut-il démontrer dans ce journal l'utilité du syndicat ? Je ne crois pas que ce soit le lieu, et si certains camarades voudent encore l'organisation syndicale, nous sommes obligés d'admettre que ce sont des aveugles et des sourds volontaires.
Cependant, même parmi les syndiqués, nous constatons que l'attachement encore court un tarif trop élevé et nous allons leur donner l'occasion de « raler » une fois de plus, en leur annonçant le rajustement de la cotisation.
Nous avons, dès avant guerre, admis le principe qu'à chaque augmentation de la rémunération correspondait un relèvement de la cotisation, mais ce principe ne fut guère respecté.
Lors de notre Congrès annuel, les 12 et 13 avril dernier à St-Quentin, il fut décidé que le montant de la cotisation serait égal au « taux de heures de travail d'un agent de l'échelle 1 de la résidence la plus basse de la région.
Pour respecter cette décision, il eût fallu, au lendemain du Congrès, porter le taux de la cotisation mensuelle à 30 F, mais les circonstances ne nous le permirent pas.
Nous nous trouvons donc à la date du 1er juillet avec une cotisation de 25 francs (sauf dans quelques groupes où elle est de 30 F.), et du fait des dernières augmentations, nous devons la porter à 35 francs. Le conseil de l'Union a décidé de généraliser le taux de 30 F. à partir du 1er août.
Ce taux est-il exagéré ?
La cotisation était de 5 francs en 1939, c'est donc le coefficient 6 que nous l'avons. Alors que le coût de la vie a progressé dans d'autres proportions.
Nous faisons simplement remarquer qu'il s'agit là d'une place de coté et même que ce n'est pas le coût d'un modeste paquet de gris !
Nous attirons surtout l'attention sur le fait que la somme réclamée pour un mois n'atteint même pas le « taux de l'heure de travail du cheminet le plus modeste de la résidence la plus petite.
Mais est-ce bien nécessaire de faire tant de remarques ? Nous ne le croyons pas et nous sommes persuadés que tous nos syndiqués estimeront raisonnable notre décision et que sans rechigner ils verseront leur nouvelle cotisation à leur collecteur.
Non, le syndicat n'est pas un « truc à cotisation », mais simplement une organisation qui, pour mission de défendre les intérêts des travailleurs, et qui, pour remplir cette mission, demande à chacun de ses adhérents un léger, oh ! bien léger sacrifice matériel.
Aucun de nous ne s'opposera à ce que le syndicat se renforce par son action et son énergie vers de nouvelles conquêtes.
D. DELSERT.

Le Président vous parle
Un simple petit mot pour dire un grand merci à tous les militants de Paris et de province, qui ont compris, dès l'origine de la grève, leur devoir impérieux d'entrer dans les comités pour maintenir le conflit sur le plan strictement professionnel et pour appuyer les légitimes revendications de tous les cheminots.
Ils ont ainsi, par leur dynamisme et leur position très nette en faveur du mouvement, permis à notre Fédération le droit de signer, pour la première fois, un acte officiel en faveur des Pouvoirs publics et les syndicats de notre corporation.
Les avantages acquis par la parfaite union de tous les syndicats (cadres et base de la C.F.T.C. et de la C.G.T.), sont certes appréciables, mais n'oublions pas que la lutte continue pour obtenir le véritable minimum vital et familial que réclame depuis longtemps notre Confédération.
Sur le plan moral, notre victoire est encore plus grande : nous avons montré que nos syndicats sont une force avec laquelle il faut compter.
En avant, donc, pour l'augmentation de nos effectifs ; c'est le seul moyen d'acquiescer à la place que nous avons droit et pour que vivent nos syndicats.
Le Président : HUGUENIN MARTEL

Bureau de l'Union
Par suite du développement pris par notre Union, les organismes responsables (Bureau et Commission exécutive) ne peuvent plus, avec une seule séance par semaine, assurer convenablement le règlement des affaires.
Il a donc été décidé qu'à l'avenir la réunion du Bureau ou de la Commission exécutive continuera à se tenir au jour habituel, mais sera exclusivement réservée aux membres de ces organismes.
Une deuxième réunion, ouverte à tous les militants, aura lieu tous les vendredis, à 18 h. 30. Elle sera consacrée plus spécialement à l'information et à l'actualité.
Nous engageons vivement nos camarades responsables ou militants des Syndicats de Paris et de la région parisienne (Vitry, Ivry, Brétigny, etc.), à assister à cette réunion dont l'importance n'échappera pas.
BAZELOT.

Après la grève
Les renseignements recueillis sur place et les rapports reçus de très nombreux points de notre vaste région, les exposés complets de nos huit sections de sections réunies à Paris, le 5 juillet, ont souligné la bonne tenue générale de nos syndicats dans une grève qui a duré plus de deux semaines.
Quelques-uns, après un court répit, ont bien compris l'importance de la base, nos militants ont très vite compris et fait comprendre à leurs mandants le rôle qu'ils devaient jouer en commun pour conserver jusqu'au bout à cette grève manifestation son caractère professionnel, en veillant à ce que soient assurées les circulations indispensables à la vie nationale.
Le rythme des adhésions recues depuis le début de la grève, pour ainsi dire, partout a été compris et approuvé la position prise par notre Fédération, l'autorité de nos militants sur le plan local s'en trouvant sérieusement renforcée. Les quelques « dissidences » regrettables qui ont pu se produire n'ont eu pour motifs qu'un défaut d'information ou un manque de liaison ou bien un formalisme excessif ayant conduit à une interprétation trop étroite d'instructions fédérales antérieures s'appliquant à une situation que le développement rapide des événements devait entièrement modifier.
L'ordre de grève n'a pu être donné par les sections au maximum de leur efficacité — et très souvent de leur sympathie — et un renforcement substantiel de nos effectifs syndicaux, lesquels devraient être plus grande concordance avec notre influence morale dans la profession.
C'est à cette tâche pressante que le conseil de l'Union a consacré, dans le cadre du programme d'ensemble adopté par le Conseil fédéral du 6 juillet, de grandes énergies d'union et de propagande qui, cet automne, devront permettre à tous nos syndicats de connaître un essor sans précédent.
Que chacun dans son cadre — même si celui-ci est modeste et limité — fasse tous les efforts possibles pour la propagande collective et individuelle, notamment en utilisant un journal ou un bulletin, en faisant connaître de plus en plus documenté, complet, intéressant et agréable à lire.
Louis POUTE, Secrétaire fédéral.

Un départ
Notre camarade André JONCQUERT, Secrétaire du Syndicat d'Hazebrouck depuis sa création en 1926, prend sa retraite au 1^{er} juin.
Fondateur du groupe d'Hazebrouck auquel il a su donner une vitalité remarquable, pendant son activité à la S.N.C.F.
Il aura encore plus de temps à consacrer à son « cher Syndicat », mais nous ne pourrions pas oublier ses camarades de travail l'ont bien compris et comme cadeau de départ, loin de lui offrir un fauteur comme on fait aux anciens, ils lui ont offert un « classeur » pour lui permettre de rassembler les circulaires syndicales.
JONCQUERT quitte la S.N.C.F. après trente-quatre ans et demi de services effectifs.
Nous souhaitons qu'il nous reste encore longtemps, nous avons besoin de ses conseils et il pourra lancer le groupe des retraités cheminots C.F.T.C. d'Hazebrouck qui a besoin de l'impulsion d'un vieux militant comme JONCQUERT.
A notre excellent camarade, André JONCQUERT, le Syndicat d'Hazebrouck et le Bureau de l'Union Nord souhaitent une longue et heureuse retraite et le remercient de son soutien qui s'est apporté depuis plus de vingt ans à la cause syndicale.
Il adresse également à la vaillante épouse, l'expression de leur plus vive reconnaissance.
D. DELSERT.

Chalindrey
Le 14 avril, nous avons eu une réunion de documentation, présidée par le camarade VILLEMOT Gaston, de Vesoul, réunion bien suivie par nos syndiqués qui ont très bien compris l'importance des traits d'union, des remerciements d'usage, il a été traité de la situation des auxiliaires, assez nombreux dans cette localité.
Pour terminer, notre camarade, le Président HALLE, a demandé que soient constitués des comités pour le recrutement intensif auprès des non-syndiqués ; ensuite, il a été demandé de procéder à la nomination des délégués au Comité mixte.
Ont accepté :
Pour l'Exploitation : COLLIN Abel.
En outre, le Bureau du Syndicat a été constitué avec les membres suivants :
Président : HALLE Marcel (V. et B.)
Secrétaire : MOUSQUETON Marcel (Traction Dépôt)
Secrétaire adjoint : MOCQUARD Jean (Exploitation)
Trésorier : BELLEGGY Marcel (Matériel)
Trésorier adjoint : PAGE Louis (Atelier Dépôt)
Archiviste : CLAUDON Fernand (Exploitation).
Le Bureau qui ont été installés par notre ami FARINET, membre du Conseil de Région de l'Union-Est.
MOUSQUETON.

Chalindrey
Le 14 avril, nous avons eu une réunion de documentation, présidée par le camarade VILLEMOT Gaston, de Vesoul, réunion bien suivie par nos syndiqués qui ont très bien compris l'importance des traits d'union, des remerciements d'usage, il a été traité de la situation des auxiliaires, assez nombreux dans cette localité.
Pour terminer, notre camarade, le Président HALLE, a demandé que soient constitués des comités pour le recrutement intensif auprès des non-syndiqués ; ensuite, il a été demandé de procéder à la nomination des délégués au Comité mixte.
Ont accepté :
Pour l'Exploitation : COLLIN Abel.
En outre, le Bureau du Syndicat a été constitué avec les membres suivants :
Président : HALLE Marcel (V. et B.)
Secrétaire : MOUSQUETON Marcel (Traction Dépôt)
Secrétaire adjoint : MOCQUARD Jean (Exploitation)
Trésorier : BELLEGGY Marcel (Matériel)
Trésorier adjoint : PAGE Louis (Atelier Dépôt)
Archiviste : CLAUDON Fernand (Exploitation).
Le Bureau qui ont été installés par notre ami FARINET, membre du Conseil de Région de l'Union-Est.
MOUSQUETON.

Après la grève
Les renseignements recueillis sur place et les rapports reçus de très nombreux points de notre vaste région, les exposés complets de nos huit sections de sections réunies à Paris, le 5 juillet, ont souligné la bonne tenue générale de nos syndicats dans une grève qui a duré plus de deux semaines.
Quelques-uns, après un court répit, ont bien compris l'importance de la base, nos militants ont très vite compris et fait comprendre à leurs mandants le rôle qu'ils devaient jouer en commun pour conserver jusqu'au bout à cette grève manifestation son caractère professionnel, en veillant à ce que soient assurées les circulations indispensables à la vie nationale.
Le rythme des adhésions recues depuis le début de la grève, pour ainsi dire, partout a été compris et approuvé la position prise par notre Fédération, l'autorité de nos militants sur le plan local s'en trouvant sérieusement renforcée. Les quelques « dissidences » regrettables qui ont pu se produire n'ont eu pour motifs qu'un défaut d'information ou un manque de liaison ou bien un formalisme excessif ayant conduit à une interprétation trop étroite d'instructions fédérales antérieures s'appliquant à une situation que le développement rapide des événements devait entièrement modifier.
L'ordre de grève n'a pu être donné par les sections au maximum de leur efficacité — et très souvent de leur sympathie — et un renforcement substantiel de nos effectifs syndicaux, lesquels devraient être plus grande concordance avec notre influence morale dans la profession.
C'est à cette tâche pressante que le conseil de l'Union a consacré, dans le cadre du programme d'ensemble adopté par le Conseil fédéral du 6 juillet, de grandes énergies d'union et de propagande qui, cet automne, devront permettre à tous nos syndicats de connaître un essor sans précédent.
Que chacun dans son cadre — même si celui-ci est modeste et limité — fasse tous les efforts possibles pour la propagande collective et individuelle, notamment en utilisant un journal ou un bulletin, en faisant connaître de plus en plus documenté, complet, intéressant et agréable à lire.
Louis POUTE, Secrétaire fédéral.

Albert
DEPART EN RETRAITE
Après nos camarades DUMOUILLIN et ROUSSEAU, c'est au tour de notre camarade POTRIQUET Aimable, de prendre sa retraite.
Ce 22 mai, au cours d'une réunion de documentation, le camarade RAFP-FOUX en profita pour retracer la carrière de notre ami POTRIQUET et pour lui présenter les meilleurs vœux de tous.
Nous espérons qu'il reviendra souvent à Albert, et que nous aurons fréquemment le plaisir de le revoir.
Le Secrétaire.

Verneuil-Etang
Notre groupe repart plus vivant que jamais.
Composition du bureau :
Président : DUCLOS Roger, élève-ouvrier.
Secrétaire : GUYOT Paul, employé principal, M.T.
Trésorier : ROBERT Jean, facteur mixte, Ex.
Le Secrétaire.

Château-Thierry
Le jeudi 19 juin 1947, à 20 h. 30, le syndicat des Cheminots de France de Château-Thierry a tenu son assemblée générale au siège de l'Union locale.
Un grand nombre d'adhérents ont été présents.
Le Président montre que la grève restera dans les mémoires de l'année 1947. Il rappelle dans quelles conditions cette grève s'est déroulée et comment elle a permis de constater la position de notre Fédération.
A aucun moment depuis sa création, le Syndicat de Château-Thierry n'a été aussi actif et aussi efficace. Un beau résultat, mais il reste encore beaucoup de camarades qui ne sont pas syndiqués.
Un large débat est ouvert sur le rapport moral, la grève, la fréquence de nos réunions, etc.
Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau. Le camarade DENIS déclare qu'il continuera à travailler au sein de notre syndicat et qu'il ira à Paris à l'inconvénient de reporter une grande partie de sa charge sur les autres membres du bureau. Il demande à ne pas être maintenu au poste de secrétaire.
Le Bureau qui a été constitué est le suivant :
Président : BERNARD G. (Traction)
Vice-président : BERTRAND (Exploitation)
Secrétaire : COLAS (Traction)
Trésorier : CABOCHÉ (Exploitation)
Membres : LARRE (Cadres), LOURDEZ (Cadres), LEBLANC (Cadres), TRIRON (Economie), COULON (Jeunes), METIVIER (Matériel).
Le camarade LOURDEZ propose qu'une petite collecte soit faite par les membres du syndicat pour permettre de constituer un fonds de secours à l'usage de nos camarades soldats recevant un mandat.
Avant de lever la séance, l'ordre du jour est adopté, aux voix, est adopté à l'unanimité.
Le Syndicat des Cheminots de France (C.F.T.C.), réuni en assemblée générale le 19 juin 1947, approuve l'action de la Fédération et de la C.F.T.C. pour la revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs.
Approuve son attitude pendant la grève.
Sonde qu'une action énergique soit entreprise auprès des Pouvoirs publics pour exiger un arrêt de la hausse des prix.
Demande une amélioration du rationnement qui permette aux travailleurs et à leurs familles de vivre d'une façon décente.
Demande que, pour permettre la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, les allocations familiales soient maintenues pour les enfants en apprentissage, dans les mêmes conditions que ceux qui poursuivent leurs études.
Fait pleine confiance à l'Union Est et à la Fédération des Cheminots de France et à la C.F.T.C. pour faire aboutir ces revendications.
G. BERNARD.

Argenteuil
Notre sympathique camarade CHAUBAUD ancien secrétaire du syndicat d'Argenteuil, et qui, depuis sa mise à la retraite, donne toute son activité à son métier de professeur, nous a fait savoir qu'il avait accepté de faire partie du syndicat des cheminots d'Argenteuil, lui renouvelant, avec toute leur sympathie, leurs condoléances attristées et émuës.
HUBERT.

Saint-Quentin
REUNION DU 16 MAI 1947
Au cours de cette réunion, nous avons pris connaissance et commenté les dernières circulaires reçues de l'Union.
Diverses autres questions ont été exposées, notamment la question du « relassement » qui n'est toujours pas réglée.
En fin de séance, il a été procédé à la désignation du nouveau bureau :
Président : BOUDERLIGE Jean (Ex.)
Vice-président : MARCEL Marcel (Ex.)
Secrétaire général : COUTELIER Paul (T.)
Secrétaire : MAHEU Jean (V.B.)
Secrétaire adjoint : HANTSON Michel (V.B.)
Trésorier : HELOIRE Laurent (Vb.)
Archiviste : LEGRAND Flavien (Ex.).
Notre groupe, après l'exemple magnifique de nos camarades, repart plus dynamique que jamais sous l'impulsion de son sympathique président.
Le Secrétaire : J. MAHEU.

Saint-Dizier
REUNION DU 23 JUILLET 1947
Au cours de la réunion, il a été procédé au renouvellement du Bureau. Ont été élus à l'unanimité :
Président d'Honneur : René PERNET.
Président : SENET.
Vice-président : VENNIN.
Secrétaire : DERRIENNE.
Trésorier adjoint : ISOIR.
Secrétaire adjoint : GARNIER.
Membres du Bureau :
Ex. : CHAINE, PONCELET, RENAUD, GAICHAL, TALBOT, REINAUD.
Magasin : COINCE, FAUCHOT, BARTHELEMY M., JACQUOT, HUMBERT, JACQUOT, HUMBERT.
Receveurs :
Ex. : BAZELOT, HENRIENNET ; JACQUOT, HUMBERT.
Magasin : MAHEY, PINTAL L., BARTHELEMY A., LEBRUN, BARTHELEMY L., COINCE, GRELET R., JACQUOT.
Le Secrétaire commente les dernières circulaires de la Fédération et des résultats de notre grève. Il est heureux de la bonne entente qui a régné au cours de la grève avec nos camarades de la C.G.T.
De nombreux camarades s'étaient déjà sur la hausse de certaines marchandises avant même que nous ne nous rendions compte de la situation. Faisant confiance entière à la Fédération, ils lui demandent de faire un effort près du gouvernement pour arriver non seulement à faire stopper les prix, mais à permettre une baisse générale du coût de la vie.

Albi
Nous saluons la naissance de notre nouveau Syndicat d'Albi qui vient de se constituer avec le Bureau des réunions habituel.
Président : CARENAC Germain ;
Secrétaire : RENAUX François ;
Secrétaire adjoint : CROCHET Alfred ;
Trésorier : VALERY Noël.
Le Syndicat a tenu son premier conseil le 10 juillet. Le Secrétaire a fait un exposé de la situation de notre syndicat et de nos camarades désignés au Comité intersyndical et nos participations aux débats, à la rédaction d'une affiche commune et à la tenue de grandes réunions d'information dans les principales communes.
Nous avons obtenu le referendum à bulletins secrets dans trois établissements de la région fédérale, Entretiens G.V. Arrondissements. La grève y a été décidée par environ 60 0/0 des votants.
Nous avons alors désigné des représentants dans chaque plique de grève. Il est ainsi possible de grouper nos voix et nos participations aux débats, à la rédaction d'une affiche commune et à la tenue de grandes réunions d'information dans les principales communes.
Nous avons obtenu le referendum à bulletins secrets dans trois établissements de la région fédérale, Entretiens G.V. Arrondissements. La grève y a été décidée par environ 60 0/0 des votants.
Nous avons alors désigné des représentants dans chaque plique de grève. Il est ainsi possible de grouper nos voix et nos participations aux débats, à la rédaction d'une affiche commune et à la tenue de grandes réunions d'information dans les principales communes.
Nous avons obtenu le referendum à bulletins secrets dans trois établissements de la région fédérale, Entretiens G.V. Arrondissements. La grève y a été décidée par environ 60 0/0 des votants.
Nous avons alors désigné des représentants dans chaque plique de grève. Il est ainsi possible de grouper nos voix et nos participations aux débats, à la rédaction d'une affiche commune et à la tenue de grandes réunions d'information dans les principales communes.

Mans
Une réunion spéciale d'informations, réunissant le personnel des cadres et d'exécution, avait lieu le 10 juillet au siège du Syndicat d'Argenteuil. Elle avait pour but d'informer tous les adhérents et de leur faire connaître les décisions prises par le conseil de l'Union. Elle a été très intéressante et a permis de constater que les camarades locaux au cours du déroulement de la grève qui avait eu lieu la veille, dans tous les services, ont été très actifs et très efficaces.
L'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité :
Le Secrétaire.
Une réunion générale était organisée le 27 juin, avec le concours de Léon DELSERT, secrétaire fédéral. Après avoir fait l'historique de la grève, il donna tous les détails nécessaires sur son développement et sur les mesures prises pour notre participation à ce mouvement.
Il commenta ensuite les interventions effectuées auprès du gouvernement par notre Fédération et la C.F.T.C. Il conclut et les résultats obtenus.
Le Secrétaire.

Après le Congrès de Saint-Quentin
En avant les Jeunes !
Un Congrès dynamique, avec la participation de nombreux jeunes, pas assez cependant pour tenir au cours de cette journée du 12 avril une Assemblée générale vraiment jeune.
Malgré tout un plan d'action a été mis sur pied qui n'attend qu'à être réalisé, c'est l'adhésion de tous les jeunes cheminots.
Une grande Assemblée générale à laquelle doivent participer tous les syndicats en envoyant les jeunes de leurs groupes se tiendra le 27 juillet 1947 à Amiens.
A l'ordre du jour :
Révision de notre activité passée ;
Les jeunes dans la convention collective et le reclassement professionnel ;
Nos plans d'action et de travail à venir ;
Pas d'abstentions, tous le 27 juillet pour une Assemblée générale des jeunes de l'Union qui démontrera notre volonté de défendre les intérêts des jeunes cheminots et de préparer à une vie professionnelle digne de notre corporation.
Maurice DUBOIS.

Lumes
C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de notre nouveau Syndicat de Lumes.
Au cours d'une réunion de militants particulièrement dévoués, tenue par notre ami COMBET, le bureau a été constitué.
Président : LENOIR Célestine, sous-chef de bureau d'ancienne classe.
Vice-président : LENOIR Henri, ajusteur dépôt de Lumes.
Secrétaire : LOMPRE André, visiteur.
Trésorier : CLASSINE Roger, facteur mixte.
Responsables des Sections techniques :
Exploitation : SAILLARD.
Matériel et Traction : LHERBIER.
Matériel roulant : PROTAIN.
Nous tenons à féliciter doublement nos camarades de Lumes qui, conscients de leur nouvelle tâche, se sont mis, sans attendre, au travail de leur nouveau syndicat.
Nécrologie
Nous apprenons la mort du marchand-de-logis chef LOURDIN Georges, engagé volontaire, âgé de 20 ans, tombé le 22 mars 1945 sur le front d'Indochine. Georges est le fils d'un de nos bons camarades militant du syndicat des cheminots de Lumes.
A la famille nous présentons nos sincères condoléances.

Marseille
NÉCROLOGIE
Notre camarade TIRAND Georges, chef dessinateur à Marseille V.B.8, est décédé le 19 juin 1947, au cours d'une sortie familiale en compagnie de sa femme et de ses enfants, au fort de l'Etat de la mer. Il a été enterré à la mairie de Marseille.
Ses obsèques ont été célébrées à Château-Arnoux (Basses-Alpes), le dimanche 18 mai. M. DORON, inspecteur divisionnaire, délégué par M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, a été chargé de l'inhumation. Le défunt était âgé de 45 ans.
M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, ainsi que MM. LAMOTHE, chef d'équipe, et BEAUVOIR, chef de bureau, ont tenu à assister à ces obsèques. M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, ainsi que MM. LAMOTHE, chef d'équipe, et BEAUVOIR, chef de bureau, ont tenu à assister à ces obsèques. M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, ainsi que MM. LAMOTHE, chef d'équipe, et BEAUVOIR, chef de bureau, ont tenu à assister à ces obsèques.
M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, ainsi que MM. LAMOTHE, chef d'équipe, et BEAUVOIR, chef de bureau, ont tenu à assister à ces obsèques. M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, ainsi que MM. LAMOTHE, chef d'équipe, et BEAUVOIR, chef de bureau, ont tenu à assister à ces obsèques.

Cholet
Par suite du départ en retraite de MONDAIN, le Bureau est ainsi constitué :
Président : DUPRAT ;
Secrétaire : PÉROCHAUX ;
Trésorier : ONILLOU.
Le Secrétaire de Secteur RADIN est venu spécialement pour la mise au point de nos affaires. Il a remercié le camarade MONDAIN de tout le dévouement qu'il a manifesté pendant toute sa carrière à notre C.F.T.C.
Des camarades à aider
Un de nos camarades, FRITSCH Henri, 67, rue des Bœufs-Frilles, à Paris, cherche appartement ou villa avec ou trois pièces. Paris ou banlieue.
Ce camarade vit dans une chambre d'hôtel, séparé de sa femme et de ses enfants.
Un camarade ancien prisonnier doit reprendre son service à Paris-Fort-Iturbide, après une longue absence pour maladie. Qui lui trouvera une chambre ? Ecrire au journal.
Le Secrétaire général.

UNION SUD-EST
15, rue du Port CLERMONT-FERRAND
Permanence tous les jours
Conseil d'Union
Châlon-sur-Saône
Le 31 mai, s'est tenue à Châlon-sur-Saône, une réunion avec le concours de notre camarade BUSSIERE sous la présidence d'EMINET. La parole est tout de suite donnée à notre camarade BERNARD, Secrétaire général de l'Union méditerranéenne.
Ce dernier nous demande de faire renforcer partout l'idéal de notre Fédération. Il insiste pour que, dans notre monde boulevérisé, nous soyons des témoins et des consciences chrétiennes.
Après lui, BUSSIERE, Secrétaire adjoint de notre Union Sud-Est, nous expose les problèmes intéressants que nous posent les jeunes de notre profession. Sur toutes les multiples interventions de notre Fédération C.F.T.C., BUSSIERE donne notre point de vue et rappelle nos engagements envers ces jeunes de nos années. Puis il nous demande d'être des militants convaincus et enthousiastes. Il nous fait toucher du doigt le rôle de plus en plus important que doit jouer notre Fédération et notre Union Sud-Est dans la vie de nos camarades.
Après lui, nous entendons de faire une incursion dans le problème du reclassement qui nous est posé pour le 1^{er} juillet et dont la date ne saurait être dépassée. Il nous parle du projet C.F.T.C. et nous en explique le mécanisme.
Il termine son exposé en disant sa confiance dans le syndicalisme chrétien.
Le Secrétaire : VENOT.

UNION SUD-EST
15, rue du Port CLERMONT-FERRAND
Permanence tous les jours
Conseil d'Union
Châlon-sur-Saône
Le 31 mai, s'est tenue à Châlon-sur-Saône, une réunion avec le concours de notre camarade BUSSIERE sous la présidence d'EMINET. La parole est tout de suite donnée à notre camarade BERNARD, Secrétaire général de l'Union méditerranéenne.
Ce dernier nous demande de faire renforcer partout l'idéal de notre Fédération. Il insiste pour que, dans notre monde boulevérisé, nous soyons des témoins et des consciences chrétiennes.
Après lui, BUSSIERE, Secrétaire adjoint de notre Union Sud-Est, nous expose les problèmes intéressants que nous posent les jeunes de notre profession. Sur toutes les multiples interventions de notre Fédération C.F.T.C., BUSSIERE donne notre point de vue et rappelle nos engagements envers ces jeunes de nos années. Puis il nous demande d'être des militants convaincus et enthousiastes. Il nous fait toucher du doigt le rôle de plus en plus important que doit jouer notre Fédération et notre Union Sud-Est dans la vie de nos camarades.
Après lui, nous entendons de faire une incursion dans le problème du reclassement qui nous est posé pour le 1^{er} juillet et dont la date ne saurait être dépassée. Il nous parle du projet C.F.T.C. et nous en explique le mécanisme.
Il termine son exposé en disant sa confiance dans le syndicalisme chrétien.
Le Secrétaire : VENOT.

UNION de la MÉDITERRANÉE
42, Rue Saint-Suffren — MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
Permanence tous les jours
Marseille
NÉCROLOGIE
Notre camarade TIRAND Georges, chef dessinateur à Marseille V.B.8, est décédé le 19 juin 1947, au cours d'une sortie familiale en compagnie de sa femme et de ses enfants, au fort de l'Etat de la mer. Il a été enterré à la mairie de Marseille.
Ses obsèques ont été célébrées à Château-Arnoux (Basses-Alpes), le dimanche 18 mai. M. DORON, inspecteur divisionnaire, délégué par M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, a été chargé de l'inhumation. Le défunt était âgé de 45 ans.
M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, ainsi que MM. LAMOTHE, chef d'équipe, et BEAUVOIR, chef de bureau, ont tenu à assister à ces obsèques. M. le chef du 8^e arrondissement V.B.8, ainsi que MM. LAMOTHE, chef d'équipe, et BEAUVOIR, chef de bureau, ont tenu à assister à ces obsèques.

VII^e Secteur
Ma récente visite au Syndicat du Secteur m'a permis de constater avec grand plaisir la bonne marche de ceux-ci.
Une chose cependant reste à améliorer : la présence aux réunions. En effet, il ne suffit pas de payer régulièrement sa cotisation, de lire son journal et d'être présent aux réunions pour renseigner et documenter tout en resserrant les liens entre adhérents. Une action avec des idées, aussi on peut faire l'effort d'assister Chacun doit également, dans la mesure de ses moyens, participer à la vie du Syndicat à la propagande, sans laisser ce soin aux seuls membres du Bureau et aux receveurs.
Aussi votre Secrétaire de Secteur compte-t-il sur les efforts de tous.
RADIN.
Cholet
Par suite du départ en retraite de MONDAIN, le Bureau est ainsi constitué :
Président : DUPRAT ;
Secrétaire : PÉROCHAUX ;
Trésorier : ONILLOU.
Le Secrétaire de Secteur RADIN est venu spécialement pour la mise au point de nos affaires. Il a remercié le camarade MONDAIN de tout le dévouement qu'il a manifesté pendant toute sa carrière à notre C.F.T.C.
Des camarades à aider
Un de nos camarades, FRITSCH Henri, 67, rue des Bœufs-Frilles, à Paris, cherche appartement ou villa avec ou trois pièces. Paris ou banlieue.
Ce camarade vit dans une chambre d'hôtel, séparé de sa femme et de ses enfants.
Un camarade ancien prisonnier doit reprendre son service à Paris-Fort-Iturbide, après une longue absence pour maladie. Qui lui trouvera une chambre ? Ecrire au journal.
Le Secrétaire général.

Boulogne
A l'occasion de la grève des Cheminots, nos dirigeants locaux n'ont pas ménagé leurs efforts et ont su prendre toutes leurs responsabilités.
A Boulogne, dès le 7 au matin, notre Secrétaire général, en accord avec le représentant de la Fédération Nationale, fait procéder à un referendum dans tous les services qu'il peut toucher.
La consultation populaire ayant donné un résultat positif, il est constitué un Comité de grève au sein duquel nos représentants se montrent actifs et sont écoutés.
Au cours des réunions générales au dépôt, GOUILLARD prit la parole et, à la fin de la grève, après avoir retracé l'action menée par le Comité de grève de la région locale, les fédérations auprès du gouvernement, il engagea nos camarades à reprendre le travail et à poursuivre leurs revendications dans le cadre des nouveaux accords.
Le Secrétaire adjoint : L. SAISON.

Lumes
C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de notre nouveau Syndicat de Lumes.
Au cours d'une réunion de militants particulièrement dévoués, tenue par notre ami COMBET, le bureau a été constitué.
Président : LENOIR Célestine, sous-chef de bureau d'ancienne classe.
Vice-président : LENOIR Henri, ajusteur dépôt de Lumes.
Secrétaire : LOMPRE André, visiteur.
Trésorier : CLASSINE Roger, facteur mixte.
Responsables des Sections techniques :
Exploitation : SAILLARD.
Matériel et Traction : LHERBIER.
Matériel roulant : PROTAIN.
Nous tenons à féliciter doublement nos camarades de Lumes qui, conscients de leur nouvelle tâche, se sont mis, sans attendre, au travail de leur nouveau syndicat.
Nécrologie
Nous apprenons la mort du marchand-de-logis chef LOURDIN Georges, engagé volontaire, âgé de 20 ans, tombé le 22 mars 1945 sur le front d'Indochine. Georges est le fils d'un de nos bons camarades militant du syndicat des cheminots de Lumes.
A la famille nous présentons nos sincères condoléances.

Valence
Notre réunion mensuelle attire des camarades de plus en plus nombreux qui s'intéressent aux questions syndicales.
Nous adressons nos félicitations à notre dévoué Président, l'ÉLLEU, qui, devant tout ce qui s'est fait de bien, nous a fait part de sa confiance dans le mouvement de notre profession.
Lecture est faite de diverses circulaires de la Fédération et de l'Union, relatives à notre reclassement tant attendu.
Un aperçu de notre activité dans le secteur est donné. Ce petit tour d'horizon montre la progression constante de notre groupe.
Le résultat des élections à la Stéurisie locale est commenté. Le résultat qui fait honneur au syndicalisme chrétien.
Nos prochaines réunions auront lieu dans l'ancien local de la Croix-Souise en gare de Valence.

Miramas
Un grand nombre de nos adhérents étaient présents à notre réunion du 21 juin.
Le secrétaire nous donne lecture des circulaires concernant l'activité de notre Fédération pendant les jours de grève.
La lecture du protocole du 12 juin a été suivie d'une discussion très vivante. Nous avons voté une motion dans laquelle nous renouvelons notre fierté d'appartenir à la Fédération C.F.T.C. qui, montrant par son comportement critique, une énergie qui a fait l'admiration de tous, a su être, quoique minoritaire, à la tête de l'organisation majoritaire.
MONTRE - BRACELET
N° C.F.1 Hommes, Dames, Gargonnets, ancre 15 RUBIS 2.160 Ffr
N° C.F.2 ETANCHE SOIGNEE ancre 15 RUBIS 2.340 Ffr
N° C.F.3 ETANCHE DE LUXE, lumin., ancre 15 RUBIS 2.522 Ffr
BAISSE 10 %
CATALOGUE N° 50 sur DEMANDE

UNION NORD
35, rue d'Alsace — PARIS (X^e)
Permanence tous les jours de 14 h. à 19 heures.
Tél. : BOTZARIS 54-29

UNION EST
35, rue d'Alsace — PARIS (X^e)
Permanence le mardi et vendredi de 15 heures à 19 heures
SYNDICAT DE PARIS-EST
Permanence : Vendredi de 18 à 19 heures

UNION SUD-EST
62, boulevard de l'Hôpital — Paris (XIII^e)
Tél. Gou-18-18 Métro Saint-Marcel
Permanence tous les jours ouvrables de 15 h. à 19 h.
Le Secrétaire Général reçoit le mardi ap.-midi et sur rendez-vous

UNION OUEST
16, r. de Budapest — PARIS (IX^e)
Permanence tous les jours sauf Samedi après-midi et dimanche
Téléphone : Tri. 54-70

LAURENCE
HOTEL N. D. DE LA TRILLIF
54, rue du Bourg, 54
Confort — Prix modérés
Rendez-vous des Cheminots
HOTEL VERGEZ-ROUSSE
Maison Bretonne
CHALEAT et LE BOUR
37, rue du Bourg, 37. — LOURDES
Tout le confort Cuisine au beurre Arrangement pour Groupes
HOTEL DE LA VALLEE
Jean CROUZET
28, rue des Pyrénées
Cuisine soignée Tout confort — autobus à tous les trains
HOTEL VILLA SLAGNET
22 rue de Pau, 5 A 5 minutes des Sanctuaires. Maison recommandée. Cuisine soignée — Jardin — Garage
TRES BELLE VUE SUR LES PYRENEES
HOTEL VILLA SLAGNET
22 rue de Pau, 5 A 5 minutes des Sanctuaires. Maison recommandée. Cuisine soignée — Jardin — Garage
TRES BELLE VUE SUR LES PYRENEES